

2025 TFR : Examen professionnel pour l'avancement de grade à la classe supérieur et exceptionnelle

Un arrêté du 12/05/2025 annonce l'examen professionnel pour l'avancement de grade des Technicien·nes Formation Recherche (TFR), cet arrêté est [disponible sur le site légifrance](#) :

Une note de service sera publiée prochainement sur [B.O. Agri](#).

Nombre de places :

Pour l'accès à la classe supérieure le nombre de places offertes est fixé à 20

Pour l'accès à la classe exceptionnelle le nombre de places offertes est fixé à 16.

Inscriptions :

Par voie électronique elles se font sur le site : <https://www.concours.agriculture.gouv.fr/> du 20/05/2025 au 20/06/2025 à minuit (heure de Paris).

La date limite de téléversement des pièces justificatives est fixée au 04/07/2025.

Épreuve

L'admissibilité se fait sur dossier RAEP, il faut le déposer avant le 04/07/2025.

L'épreuve orale pour l'accès à la classe supérieure aura lieu à Paris à partir du 29/09/2025.

L'épreuve orale pour l'accès à la classe exceptionnelle aura lieu à Paris à partir du 06/10/2025. Les dispositions spécifiques pour les candidat·es résidant dans les collectivités, à l'étranger, ou ayant une situation de santé particulière, y compris celles et ceux en situation de handicap, sont détaillées dans l'arrêté.

Pour vous aider à préparer cet examen :

1 – Vous disposez de 5 jours par an de dispense de service pour suivre les actions de formation de préparation aux examens et concours.

2 – Des informations utiles sur le site : concours.agriculture.gouv.fr/ :

- Consultez les **attendus et les rapports de jury des sessions précédentes** pour comprendre les exigences de l'examen.
- Pratiquez avec les **annales des épreuves passées** pour vous familiariser avec le format et le niveau de difficulté.
- Prenez connaissance des **arrêtés fixant la composition des jurys** pour savoir qui évaluera les épreuves.
- Vérifiez les **programmes des épreuves** pour connaître les sujets qui seront abordés.
- Consultez les **plannings des épreuves orales**.
- Retrouvez les **résultats d'admissibilité et d'admission** pour connaître votre statut après chaque épreuve.

3 – Des formations d'aide à la préparation :

- Vous pouvez consulter le **site Internet de la formation continue** : <https://formco.agriculture.gouv.fr/>

- Des **formations « Dossier RAEP » et « Préparation à l'oral »** pour vous accompagner sont proposées par certaines délégations régionales Formco.
- Pour accéder aux offres interministérielles, elles sont consultables sur le **site Internet de gestion de l'offre de formation interministérielle « Safire »** : <https://www.safire.fonction-publique.gouv.fr/>.